



Montreuil, le 07 novembre 2017

M. Guillaume PEPY
Président de la SNCF
2, place aux Étoiles
93633 La Plaine-Saint-Denis Cedex

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président,

Dans un contexte d'attaques incessantes du gouvernement contre les droits des salariés, mêlé à l'accélération du démantèlement de l'entreprise publique SNCF, savamment orchestrée en interne par les plus hauts responsables de l'entreprise, les cheminots subissent ces choix au quotidien, au détriment de leurs conditions sociales de vie et de travail, de l'exercice de leurs métiers.

L'organisation de la production, le niveau de sécurité ferroviaire se dégradent au détriment de la qualité de service attendue par les usagers de la SNCF.

C'est dans ce cadre, qu'après de nombreuses alertes sur cette situation, nous vous avons déposé une demande de concertation immédiate sur les points suivants :

- ✓ **La création d'emplois au statut** contre les plans sociaux que vous organisez dans les régions ;
- ✓ **Le renforcement des lignes métiers**, gage d'efficacité, contre la casse des établissements, des compétences et des organisations de production ;
- ✓ **La relance du FRET**, notamment au travers d'une vraie politique en faveur du lotissement, contre la menace d'externalisation ;
- ✓ **Le développement des droits des cheminots** (augmentation des salaires et pensions, protection sociale, facilités de circulation, logement, médecine de soins, prestations familiales, etc.), contre les attaques incessantes ;
- ✓ **Relance des pouvoirs d'intervention des salariés dans la gestion du GPF** (instances de proximité, négociations réelles sur les revendications des organisations syndicales, respect des propositions syndicales en commission de notations, abandon de la modification unilatérale du fonctionnement des conseils de discipline, arrêt de la répression, etc.).

Nous avons été reçus le 31 octobre 2017 par la direction. Une nouvelle fois le constat est éloquent : la négociation sincère sur des sujets touchant le quotidien des cheminots et l'avenir de l'entreprise publique n'est pas une pratique reprise par les dirigeants du GPF. Vous privilégiez l'obéissance à vos décisions, le *deal* permanent ou, pire, la politique de l'autruche.

Devant cette situation de blocage assumée de votre part, face aux sujets sérieux que nous souhaitons traiter avec vous et qui ne font l'objet d'aucune réponse favorable, conformément à l'article L2512-2 du Code du travail, la Fédération CGT des cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant la période du mercredi 15 novembre 2017 à 19h00 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017 à 08h00.

Le préavis couvre l'ensemble des personnels du GPF ainsi que tous ceux amenés à les remplacer.

Nous restons disponibles pour ouvrir avec vous des négociations franches et sérieuses, à l'appui de propositions concrètes.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

Laurent Brun

Secrétaire général